



FORCE OUVRIERE
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT

DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02
☎ 01.55.80.66.43 ☎ 01 55 80 66 49
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
✉: fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr

Juillet 2018

RETRAIT DU PLAN DARMANIN ET DES PROJETS CAP22 !
NON AU PRELEVEMENT A LA SOURCE !
MAINTIEN DES STATUTS !
ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !

Voici quelques commentaires du discours du 11 juillet du ministre Gérald DARMANIN, médiatisé sur Facebook et maintenant disponible sur Ulysse.

Tout y passe. Ce discours contient des orientations générales, qui sont toutefois assez précises pour considérer qu'il s'agit du démantèlement soigneusement organisé de très nombreux services de la DGFIP.

D'abord avec des menaces: "*l'Etat doit gérer bien mieux que ce qu'il a fait jusqu'à présent ses ressources humaines*" (page 3).

Ce genre de formule administrative masque toujours des remises en cause des droits des agents, car il faut que "*tout le monde soit jugé clairement*" (page 3).

Le ministre ne dit pas selon quels critères les agents seront jugés, mais CAP22 prévoit un management renforcé (selon le dossier de presse du 01/02/2018 et le document « Refonder le contrat social avec les agents publics »).

Sur les missions et le réseau:

- « *dans les 6 prochains mois* »: selon le ministre, le prélèvement à la source (PAS) est une "*belle réforme*". Cette réforme va être le prélude à une "*réorganisation du fonctionnement de nos réseaux*".

En effet, il s'agit de "*redéfinir en premier lieu les missions de notre ministère*" et ainsi "*de simplifier la fiscalité*", mais aussi "*le recouvrement doit être simplifié*" (page 5).

Simplifier la fiscalité : le PAS permettrait à court terme la fusion de l'IR et de la CSG, qui est un impôt proportionnel.

Ce nouvel impôt proportionnel fusionné n'aurait que des avantages pour le gouvernement : il permettrait notamment l'abandon de la progressivité de l'impôt et l'abandon du quotient familial.

L'application d'un taux proportionnel sur un bulletin de paye permettrait de rendre tous les contribuables imposables dès le premier euro. Cette simplification due à la proportionnalité de l'impôt aurait un impact direct sur les secteurs d'assiette dont le rôle serait considérablement réduit !

De plus, la perspective de la suppression de la TH va encore réduire l'activité des secteurs d'assiette !

En somme, les impôts seraient ainsi « *simplifiés* » pour une très large majorité de contribuables et une grande partie des secteurs d'assiette deviendrait inutile !

Le recouvrement simplifié : le PAS permettrait la liquidation de très nombreux secteurs de recouvrement étant donné que la collecte de l'impôt serait privatisée et largement automatisée par le prélèvement sur le bulletin de paye.

Dans ces conditions, quoi de plus « naturel » pour le ministre que d'annoncer une réorganisation du recouvrement avec la Douane (c'est une des préconisations du rapport récent de la Cour des Comptes).

Et d'ajouter : "*nous devons opérer le rapprochement entre le recouvrement réalisé au sein des sphères Etat et de la sphère sociale par la constitution d'une **agence unique de recouvrement***" (page 6).

Le recouvrement de la sphère sociale, c'est notamment les URSSAF, et "*une agence unique du recouvrement*" suppose un démantèlement physique et statutaire du réseau de la DGFIP et des réseaux de recouvrement de la sphère sociale.

Cela signifierait que des agents des Finances pourraient travailler par exemple avec des agents de l'URSSAF, qui ont un statut de droit privé ou avec des agents d'autres administrations aux statuts divers : hospitaliers ou territoriaux comme nous le montre les exemples désastreux du SFACT à Bédier et du SFACT AP-HP !

Dans tous les cas, en abandonnant des missions d'assiette et de recouvrement (par des simplifications ou des transferts au privé) le gouvernement priverait d'emplois nombre de fonctionnaires des Finances Publiques !

Sur Paris, que vont devenir les agents des SIP ? Que deviendraient les SIE dans le cadre d'une « *agence unique de recouvrement* » ? Cette « *agence* » regrouperait-elle aussi les Recettes Non Fiscales et les recettes locales ? Le ministre a annoncé la « *suppression de 25 petites taxes* » : cela va-t-il impacter les RNF ?

Pour le ministre, il s'agirait bel et bien de réunir dans un fourre-tout le recouvrement des créances fiscales, sociales et locales, sans tenir compte ni des spécificités, ni des statuts !!

- La séparation ordonnateur /comptable est attaquée par "*la mise en place du compte financier unique*" pour les collectivités locales (le CFU est la fusion du compte administratif de l'ordonnateur et des comptes de gestion du comptable public).

De plus, une "*expérimentation des agences comptables pour les plus grandes collectivités*" est prévue avant 2020 (page 6).

Sur Paris, les « *grandes collectivités* » seraient par exemple la Ville de Paris et l'AP-HP : qu'advierait-il alors du SPL ? Qu'advierait-il de la DSFP AP-HP (Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance Publique- Hôpitaux de Paris)?... Les « *agences comptables* » sont la négation de la séparation fonctionnelle et structurelle de l'ordonnateur et du comptable. De plus, il semble qu'un SFACT puisse facilement être transformé en « *agence comptable* »...

- La négation du Comptable Public continue avec la gestion du numéraire. En effet, la gestion du numéraire est considérée comme "*chronophage*". Dans ces conditions, "*nous lancerons donc un appel d'offres en 2019 qui permettra à ceux de la Poste ou des buralistes- ou tout autre réseau (...) de faire ce travail de manipulation*" (page 6). C'est le comble ! La mission de manipulation des deniers publics ne serait plus confiée au Comptable public !

De négations en négations, nous lisons dans le Rapport CAP 2022 (p34) :

« L'allègement des contrôles passe par la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables, au profit de dispositifs de contrôle et d'audit internes etc... ».

Les missions des Comptables Publics seraient donc réduites à néant ! Que deviendraient tous les services dirigés par un Comptable ?

- Tout cela est accompagné par un "saut technologique", c'est-à-dire "des équipements informatiques de base comme des ressources en datamining et en intelligence artificielle. Ces technologies doivent nous permettre de rendre encore plus efficace le contrôle fiscal, la traçabilité douanière ou encore le recouvrement dans tous les champs de notre ministère" (page 6).

Sur ces missions qui figurent, pour nous, sur la longue liste des missions essentielles de la DGFIP, le Rapport CAP22 (p34) confirme: *« (...) toutes les autres missions pourraient être conduites dans des agences : par exemple, le recouvrement de l'impôt et le contrôle, aujourd'hui exercés par la direction générale des finances publiques ».*

Pour FO, ce serait la consécration du "tout numérique" et des agences au détriment des missions de contrôle fiscal et de recouvrement notamment.

Sur les "services publics dans les territoires, et la façon dont nous accueillons le public" (page 7):

- Le ministre réaffirme la volonté de "*développer les Maisons de Service Au Public, qui permettent un accueil mutualisé des usagers*".

Pour l'instant, la mise en place des MSAP n'a pas été généralisée : ce ne serait plus le cas, confirmé par le Rapport CAP 2022 (p 43 et 44).

Regrouper des administrations diverses, dont la DGFIP, en un seul lieu permettrait de faire « d'une pierre plusieurs coups » : détruire toutes les spécificités et tous les métiers respectifs, liquider le maillage géographique de proximité, et menacer ouvertement les statuts et les droits des agents y exerçant.

Le ministre exprime la même logique qu'avec une « *agence unique de recouvrement* ».

Le ministre prévoit également des "*permanences mobiles qui se déplacent au plus près de tous les lieux de vie*"! (page 7). On croit rêver : la caravane sillonne les routes !!

- Pour la DGFIP, le ministre prévoit que cette restructuration de l'accueil s'accompagnerait d'un projet qui "*consistera en un mouvement de déconcentration d'une partie des services qui sont actuellement en Ile de France afin de les réimplanter en régions et des services actuellement dans les métropoles afin de les réimplanter dans les territoires ruraux ou péri-urbains*" (page 7).

Tout cela va s'appeler "*déconcentration de proximité*" (page 8).

Il s'agirait d'une réorganisation régionale voire interrégionale de tous les services.

Mais pourquoi?

Une partie de la réponse est donnée page 7: "*quand on sait que le premier poste de dépense de la DGFIP est l'immobilier et les frais postaux, nous avons là une fantastique occasion de rationalisation*".

Une autre partie de la réponse se trouve page 9: "*toutes ces transformations auront un impact sur notre organisation. Il serait illusoire de croire qu'elles ne s'accompagneront pas d'une baisse de l'emploi public*".

Le mot est lâché ! Quelques lignes plus bas, nous lisons qu'il y aura un "*accompagnement social*" avec "*la mise en place de plans de départs volontaires*".

Bref, l'objectif est de réduire la dépense publique par tous les moyens, comme cela est annoncé par CAP22 : réduire à tout prix le nombre de fonctionnaires, en particulier à la DGFIP, en restructurant et en abandonnant nombre de missions (pour les privatiser, comme la gestion du numéraire par exemple).

Le ministre voudrait donc réduire les implantations et les vider des agents qui y travaillent !!

Le but du programme de « *transformation publique* » CAP22 est bien de faire baisser de 30 milliards d'euros nets les dépenses publiques, aux dépens de tous les droits sociaux, des agents publics et du service public.

Conclusion:

« *J'aimerais que chacun ait conscience que ce que nous faisons est exceptionnel. Imaginer notre administration idéale [...] est une grande œuvre qui doit tous nous mobiliser* ».

L' "*administration idéale*" imaginée par le ministre n'est pas la nôtre !

Plus que jamais, nous devons rester unis sur des revendications claires:

- **Retrait du Plan Darmanin et de tous les projets CAP22**
- **Abandon du PAS**
- **Maintien de toutes les missions et de tous les services**
- **Maintien de tous les emplois**
- **Maintien du Statut Général et de tous les statuts particuliers**

A ces revendications s'ajoutent nécessairement toutes les revendications particulières des services!

C'est dans l'unité des agents avec leurs organisations syndicales que nous pourrons faire reculer le gouvernement et obtenir satisfaction sur nos revendications.



BULLETIN D'ADHESION

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE FINANCES PUBLIQUES**

Fait à le

(signature)